



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

COMPTE RENDU DE LA 35^{EME} ASSEMBLEE GENERALE DE LA CRPM 17/19 OCTOBRE 2007 - FLORENCE (TOSCANE, ITALIE)

JEUDI 18 OCTOBRE 2007

SESSION D'OUVERTURE

M. Claudio Martini (CRPM) souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle que la période actuelle est un important moment de négociation, sur le Traité européen et sur le futur budget notamment. Il est donc important de situer la CRPM dans l'ensemble du scénario européen pour mettre au point une analyse de la croissance de la CRPM. La CRPM est considérée comme fiable et constante dans ses analyses par la Commission européenne ; elle ne fournit pas seulement un service politique, mais aussi technique et scientifique. Selon Claudio Martini, une nouvelle perspective de croissance concerne également la collaboration entre la CRPM et d'autres régions du monde, en lien avec l'initiative de création d'un réseau mondial. L'ONU considère, à ce titre, la CRPM comme un interlocuteur. Il conclut en réaffirmant que, si l'Europe est notre pain quotidien, les Régions deviennent également protagonistes sur la scène internationale. Il est donc nécessaire d'aller vers plus de qualité dans nos travaux.

*Le compte-rendu de l'Assemblée générale de Murcie est approuvé par les membres.
L'ordre du jour de l'Assemblée générale est approuvé par les membres.*

Ouverture des travaux de la 35^{ème} Assemblée Générale de la CRPM

SESSION I : BILAN ET PERSPECTIVES DE LA CRPM

M. Xavier Gizard (CRPM) présente le bilan d'activités de la CRPM depuis la dernière Assemblée générale. Il remet ensuite cette activité en perspective par rapport au Plan Stratégique à Moyen Terme (PSMT) approuvé par l'Assemblée générale de Stavanger en 2004. Il rappelle qu'au-delà du contexte présenté dans le PSMT, de nouveaux éléments doivent nous amener à ajuster l'activité de la CRPM : nouvelles politiques (énergie, changement climatique, immigration par exemple) mais aussi globalisation des échanges menant à la réécriture de la stratégie de Lisbonne. Il estime que la période 2008-2009 se caractérise par le consensus existant sur la nécessité de ne pas ouvrir de débat au niveau européen (notamment sur les chiffres du budget 2014-2020) autre que celui sur la ratification du Traité. Il s'agit plutôt d'une période de discussion générale sur les thèmes fondamentaux du budget européen. La CRPM doit, donc, faire en sorte d'être prête pour la « vraie discussion » qui s'ouvrira certainement à partir de 2010.

M. Claudio Martini conclut en rappelant qu'il existe un processus de croissance en cours dont il faut être conscient et qui doit être géré au mieux.

Débat

M. Alberto Jardim (Madère) remercie et félicite le Président Martini pour sa direction des travaux de la CRPM au cours des années, ainsi que pour son engagement et son enthousiasme ayant permis de donner à la CRPM le prestige dont elle bénéficie aujourd'hui. Il se dit pleinement d'accord avec l'exigence de qualité de la CRPM, qui a cessé de diffuser de simples déclarations politiques et est parvenue à faire un véritable bond technique. Il rappelle néanmoins que ce saut qualitatif ne saurait être acquis s'il n'intègre pas une véritable intention politique. Si le concept de mondialisation lui inspire un certain respect, il ne veut pas, en revanche,

qu'elle devienne un gouvernement mondial mais, au contraire, un consolidateur des identités régionales. Il conclut en appelant la CRPM à ne pas perdre de vue son objectif, à savoir la défense du rôle des Régions dans les institutions européennes, afin de consolider les libertés et d'assurer une véritable structure démocratique. Il souhaite que l'action de la CRPM mette en cohérence mondialisation et défense des Régions.

Mme Christel Liljeström (Itä-Uusimaa) s'interroge, au nom de la Commission de la Mer Baltique, sur le Forum Global d'Associations de Régions (FOGAR). Elle ne se souvient plus de la date à laquelle a été prise la décision d'avoir un rapport administratif entre la CRPM et le FOGAR. Elle demande à ce que les procédures décisionnelles de la CRPM sur ce point soient approfondies. Ces questions ne peuvent, à son avis, pas concerner qu'un sous-point de l'ordre du jour.

Le représentant de la Cantabrie, intervient sur 3 points :

- Il souligne le travail exécuté par la Région Cantabrie dans le cadre de la Commission Arc Atlantique, notamment sur le transport aérien;
- Il estime que la Politique Agricole Commune (PAC) et de Développement rural sont des thèmes importants pour sa Région, en lien avec la Politique régionale et le changement climatique ;
- Il pense que l'on doit suivre le principe de développement durable, y compris en coopération avec d'autres zones, d'où la nécessité de créer des alliances entre les Régions de la CRPM et d'autres Régions du monde. Il rappelle, à ce titre, qu'en Espagne, 20% des activités de coopération au développement -soit presque 0,7% du PIB espagnol- est réalisée par les pouvoirs locaux et régionaux.

Mme Annika Annerby Jansson (Skåne) estime que les pouvoirs locaux doivent être prudents dans l'investissement des ressources dans le domaine international. La CRPM aurait pu tirer profit d'un débat plus vaste où toutes les Régions auraient pu défendre leur position.

M. Richard Westlake (Devon) rappelle que la mondialisation est présente dans nos Pays et nos Régions : les Régions européennes interagissent entre elles, entraînant des avantages et des inconvénients économiques ainsi qu'un certain nombre de défis. La CRPM doit montrer très clairement comment elle voit son rôle dans la mondialisation. Si elle adopte une approche mondiale, elle doit prouver qu'il existe un besoin en ce sens, étudier les possibilités financières qui peuvent y être affectées, et identifier les fruits que peuvent en tirer les Régions, y compris d'un point de vue budgétaire.

M. Roy Perry (Hampshire) revient sur le dossier « migrations » mentionné par le rapport d'activité. Il estime qu'il est nécessaire d'y distinguer deux volets : les migrations intracommunautaires et l'immigration extracommunautaire. La mobilité sur le marché du travail européen est faible, ce qui limite son impact positif sur l'économie européenne, qui évolue moins bien que celle des Etats-Unis. L'élargissement de l'Europe a entraîné des mouvements sérieux des pays d'Europe de l'Est. Le Royaume-Uni profite de ces migrations, mais des difficultés parallèles en découlent (logement, santé publique). Le mécanisme de migration intra-européenne a donc besoin d'être huilé, en encourageant par exemple les Régions réceptrices de migrants à travers des aides.

M. François Maïtia (Aquitaine) intervient sur trois aspects :

- Il affirme l'appui de la Région Aquitaine au FOGAR. Il pense que les Régions ne peuvent pas être absentes de l'organisation de la mondialisation. Elles doivent peser dans le débat pour dire que le modèle européen de politique régionale est positif pour les Régions du monde entier. Si les Régions sont absentes, elles seront submergées par le flot de la mondialisation. Il fait remarquer que les Régions sont déjà engagées dans plusieurs réseaux mondiaux : quoi d'étrange que la plus puissante organisation régionale européenne se lance dans le débat ? Il s'en félicite et l'encourage à poursuivre dans ce sens. Il indique en outre l'appui de l'ARFE – signataire de la Déclaration de Marseille – au FOGAR, et indique que l'ARFE ne conteste pas le leadership de la CRPM sur cette initiative. La cohésion territoriale représente à son avis un complément indispensable à la cohésion sociale. Comment aborder le problème migratoire s'il n'existe pas de cohésion territoriale à l'échelle mondiale ? Il estime qu'il faut ponctionner sur l'économie mondiale les fonds nécessaires pour des politiques régionales à l'échelle mondiale. L'ONU se rend compte que la politique d'aide via les Etats seuls ne marche pas et que le passage via les Régions pour la mettre en œuvre est indispensable.

- Il se dit aussi d'accord pour que l'Aquitaine coordonne le groupe de travail de la CRPM sur la Politique Agricole Commune car c'est une question centrale pour l'équilibre général des territoires régionaux.
- Il termine en invitant l'ensemble des participants à l'Assemblée générale de la CRPM en 2008 à Bayonne.

M. Jérôme Polvéri (Corse) soutient l'analyse de la mondialisation faite par le Président Alberto Jardim. Il juge que la CRPM a une âme originelle, celle de la défense des intérêts des Régions Périphériques de l'Europe par rapport à la banane bleue. La mondialisation doit être considérée comme un paramètre à prendre en compte, comme un argument de la CRPM pour défendre les handicaps de la périphérie, mais pas comme un élargissement de son champ d'action.

M. Abdelkader Fradi (Sousse) rappelle que les Régions vont vivre, dans les années à venir, grâce à une explosion des activités de transport sur toutes les mers, y compris la Méditerranée. Il appelle donc à favoriser une politique strictement méditerranéenne. Il lui semble en outre nécessaire de concevoir une immigration positive de complémentarité, de coopération et de vie ensemble, car on ne peut pas développer les échanges commerciaux sans échanger les hommes et leurs efforts.

M. Claudio Martini apporte des réponses aux questions soulevées par les intervenants :

- Il estime que la réflexion de M. Alberto Jardim est intéressante et doit être creusée.
- Il se réjouit du débat lancé sur le FOGAR, car il favorise la transparence, qui est absolument nécessaire. Il rappelle à ce titre que ce sont les Bureaux Politiques de Florence (février 2007) et d'Augustów (juin 2007) qui se réfèrent à la nécessité d'aller vers ce processus. Ce dernier n'avait pas été discuté lors de l'Assemblée générale de Murcie en 2006 car la réflexion n'était pas encore mûre.
- La constitution du FOGAR n'est pas de la seule initiative de la CRPM. L'idée est née à Marseille, à l'initiative de Michel Vauzelle, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est le résultat d'une convergence de vue de plusieurs personnes, y compris du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
- La CRPM porte la responsabilité du Secrétariat général du FOGAR car l'ensemble des réseaux mondiaux le lui ont demandé du fait de son prestige sur la scène européenne. Les représentants du FOGAR vont rencontrer des responsables de l'ONU pour voir ce qu'ils attendent de ce réseau et le débat continuera alors. L'année prochaine, une discussion à ce sujet aura lieu lors des Assemblées générales des Commissions géographiques.
- Il est à noter que l'engagement dans le cadre du FOGAR n'a pas diminué le nombre de thèmes sur lesquels travaille la CRPM. Le financement du FOGAR se fait par l'intermédiaire de cotisations volontaires complémentaires sans répercussion sur les cotisations des Régions à la CRPM. Ces aspects n'occupent qu'un espace restreint dans l'activité de la CRPM.

Le Bilan d'activités est adopté.

SESSION II : LES NOUVEAUX FACTEURS DU DEVELOPPEMENT REGIONAL EN EUROPE

THEME 1 : AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

M. Patrick Anvroin (CRPM) introduit la session. Il rappelle que s'il existe aujourd'hui un transfert du 1^{er} vers le 2^{ème} pilier de la PAC (également appelé modulation), il n'existe en revanche pas de véritable stratégie de développement rural à l'échelle de l'Union européenne. Il présente ensuite l'étude réalisée par le Secrétariat général de la CRPM sur la dépendance des économies régionales au 1^{er} pilier de la PAC :

- Les Régions du Nord de l'Europe en sont plus dépendantes que celles du Sud. Cette constatation est valable aussi bien entre Etats membres qu'entre Régions d'un même Etat membre ;
- La typologie de l'étude distingue 7 groupes d'intérêts régionaux face à la diminution du 1^{er} pilier de la PAC, montrant ainsi l'hétérogénéité des situations ;
- La PAC ne contribue pas à la cohésion territoriale : comment alors imaginer des dispositifs de péréquation ? Cette question sera au cœur des travaux du groupe de travail CRPM sur la PAC ;
- Il sera nécessaire d'entreprendre une étude complémentaire portant sur le 2^{ème} pilier de la PAC.

Mme Aurélie Trouvé (ENESAD) présente les résultats de ses travaux de recherche sur les marges de manœuvre et la différenciation des politiques agricoles en Europe. Après avoir rappelé le contexte de discussion, elle rappelle que :

- Les marges de manœuvre des Régions sont plus importantes sur le 2^{ème} que sur le 1^{er} pilier, même s'il existe un renforcement général de ces marges depuis les années 1990 ;
- Les leviers d'interventions restent fortement orientés par les Etats membres (elle détaille 4 types de Régions) ;
- Bien que les Régions soient un échelon pertinent de coordination, il reste un certain nombre de freins institutionnels ;
- Des problèmes de cohésion interrégionale et de distorsion de concurrence accompagnent la libéralisation du secteur agricole.

Elle conclut en affirmant qu'il faut repenser la Politique Agricole au sein des politiques agricoles nationales et européennes. C'est un changement qui doit s'opérer, avec une éco et socio-conditionnalité, et non un démantèlement de cette politique.

M. Andrew Moxey (Consultant) présente la démarche « Sub Rosa », développée en mars 2007 par des fonctionnaires et des universitaires des Highland and Islands, du Scottish Executive et du Scottish Government.

Débat

Mme Christel Liljeström commente deux aspects :

- Elle estime que le débat sur la PAC est très important pour la CRPM, et qu'il est selon elle, attaqué sous le bon angle. Tout le monde comprend qu'il est nécessaire de la réformer car les enjeux sont énormes : la PAC subventionne l'agriculture mais s'occupe aussi d'avoir des denrées alimentaires à un prix acceptable. En outre, on peut prévoir des changements dans les années à venir sur l'alimentation du fait du changement climatique.
- Elle fait remarquer que les Etats baltes ne sont pas pris en compte dans l'étude réalisée par le Secrétariat général de la CRPM et estime, en outre, que certaines conclusions ont été tirées sans pleinement comprendre la situation du Nord : le scénario est en effet beaucoup plus varié qu'il n'y paraît. Il serait nécessaire de se concentrer sur les conséquences du déversement des nutriments en Mer Baltique. La compétitivité n'est pas la seule réponse : il faut profiter de la réforme de la PAC pour intégrer le problème du changement climatique.

Mme Annelie Stark (Västra Götaland) pense que l'agriculture est l'une des grandes questions qui doit être discutée par les Régions. Il ne s'agit pas seulement de discuter de la PAC mais aussi de la politique de cohésion, du budget et de lier cela à Lisbonne et Göteborg. Elle est heureuse de voir la discussion ouverte sur ce sujet. Elle souligne que la Commission de la Mer du Nord appuie les remarques faites par Mme Christel Liljeström au nom de la Commission de la Mer Baltique.

M. Jerzy Kwieciński (Gouvernement polonais) fait remarquer que l'étude ne couvre pas les nouveaux Etats membres, ce qui empêche de donner une image complète de la situation. Il fait également remarquer que le lien entre la PAC et la politique de cohésion est pour lui fondamental, surtout dans sa dimension environnementale.

M. Humphrey Temperley (Devon) estime qu'avec la Présidence française et les élections européennes, la révision de la PAC sera une étape importante. Il pense que le 2^{ème} pilier est une bonne chose pour le développement agricole, mais que les avantages pour l'environnement sont une illusion. Il s'inquiète de la « fossilisation » des entreprises agricoles : la réception des subventions n'encourage pas les réformes, et les contribuables européens ne pourront pas continuer très longtemps à accepter cela.

M. Patrick Anvrouin conclut la discussion en notant que :

- La plupart des interventions viennent des Régions du Nord sur le 1^{er} pilier, ce qui montre leur sensibilité sur ce sujet.
- Il regrette que l'absence de données sur la Pologne et, plus largement, les nouveaux Etats membres, ait empêché de donner un panorama complet de la situation. Ce travail devra donc être complété.
- Le plafonnement des aides sera pris en compte dans le groupe de travail.

THEME 2 : L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

M. Pierre Schellekens (DG environnement de la Commission européenne) présente dans un message vidéo les principales idées du Livre Vert sur le changement climatique.

M. François Desrentes (CRPM) présente le projet de résolution de la CRPM sur le changement climatique. La CRPM se félicite de l'initiative de la Commission européenne et rappelle que les Régions peuvent directement contribuer aux objectifs d'adaptation et d'atténuation. Il rappelle qu'il ne suffit pas de modifier les politiques actuelles pour faire face aux défis à venir : à ce titre, la CRPM estime que les réponses proposées par le Livre Vert ne sont pas à la hauteur des défis, et demande la tenue « d'Etats généraux du développement durable » en Europe dans les meilleurs délais.

Mme Ségolène Royal (Poitou-Charentes) axe son intervention sur les deux domaines d'action prioritaires en matière de changement climatique : les énergies renouvelables et la protection des milieux et des ressources marines dégradés par le changement climatique.

Dans le domaine des énergies renouvelables, elle affirme la nécessité d'une nouvelle dynamique politique dans le secteur éolien pour développer l'énergie éolienne off shore. Elle regrette le potentiel trop peu exploité en Europe de l'énergie solaire, et appelle au passage d'un dispositif décentralisé à un système éclaté de consommateurs-producteurs. Elle rappelle le besoin de coopération en matière de recherche et d'industrie dans le domaine des énergies liées à la mer, notamment marémotrice.

Concernant la protection des milieux et des ressources marines, elle regrette vivement que le « Grenelle de l'environnement » en France ne propose rien sur la question maritime. Le temps des atermoiements est pourtant terminé, il est temps d'agir. Les Régions ont la capacité de tirer la sonnette d'alarme et de demander à la Commission européenne son soutien en la matière.

Débat

M. Christian Guyonvarc'h (Bretagne) indique que la Région Bretagne soutient la CRPM dans son action sur le changement climatique. Il rappelle que ce n'est pas le changement climatique qui s'adaptera aux politiques mais bien le contraire ! Il présente ensuite les deux amendements déposés par sa Région : le premier porte sur la nécessité de transférer les flux de transports de la terre vers le fer et la mer, le second porte sur l'organisation du second sommet du réseau nrg4SD, manifestation déclarative organisée fin octobre 2008 à Saint-Malo et destinée à montrer comment les Régions sont concernées par le changement climatique et ce qu'elles font pour s'y adapter.

THEME 3 : LES REGIONS ET LA GOUVERNANCE DE LA MONDIALISATION

Mme Marie-Ange Orihuela (CRPM) décrit les étapes ayant conduit à la création du FOGAR et rappelle les activités de la CRPM dans ce contexte :

- 2004 : second plan d'action à moyen terme de la CRPM ;
- 2006 : séminaire des Açores sur les besoins des Régions en matière de mondialisation ;
- 2007 : tenue de la première Convention Internationale pour une approche Territoriale du Développement à Marseille.

Ces travaux ont pour objet de faire entendre la voix des Régions, de promouvoir une gouvernance stratégique incluant les Régions et d'organiser un travail en commun entre les différents niveaux de gouvernance.

Les travaux à venir portent sur :

- la structuration du nouveau réseau ;
- l'édition d'un guide des financements internationaux ;
- des travaux de nature « institutionnelle » visant à obtenir une reconnaissance auprès des Nations Unies et de l'U.E.

Elle rappelle enfin que la Deuxième Rencontre Internationale pour une Approche Régionale du Développement, co-organisée avec le PNUD, la Région de Tanger-Tétouan et le Royaume du Maroc se tiendra du 12 au 14 mai 2008 à Tanger.

M. Xavier Gizard rappelle que cette initiative est l'aboutissement de près de dix ans de travail marqués par les coopérations décentralisées, les accidents maritimes qui ont mis en évidence la dimension mondiale de ces politiques, la création du réseau « nrg4SD » suite au sommet de la Terre de Johannesburg en 2002.

Il se réfère à la Déclaration Finale de l'Assemblée générale tenue à Murcie en 2006 et aux conclusions du Bureau politique de juin 2007 en Podlaskie qui fondent le mandat de la CRPM en la matière.

M. Michel Vauzelle (Provence-Alpes-Côte d'Azur) intervient au nom de la Commission Interméditerranéenne ; il plaide pour une nouvelle gouvernance en Méditerranée et signale les travaux en cours menés par un groupe de travail animé par la Campanie ainsi que l'expérimentation menée au Maroc dans le cadre du programme Art Gold du PNUD.

Il indique quelle est la nouvelle ambition pour la Méditerranée : une nouvelle alliance en faveur de la paix, du développement durable et de la culture. Cette perspective est guidée par l'urgence politique, l'urgence économique, l'urgence écologique et l'urgence culturelle notamment la préservation de la diversité linguistique.

Les résultats plus que mitigés du partenariat « EUROMED » implique la recherche d'une nouvelle voie vers une politique de cohésion qui pourrait devenir le pilier d'une politique étrangère commune rénovée dans cette zone. Il s'agit donc de formaliser une politique structurelle nouvelle basée sur quatre piliers : la cohésion, une politique agricole méditerranéenne commune entre pays du nord et pays du sud du bassin, la création d'un fonds multilatéral d'investissement en faveur de l'eau et de l'énergie et la culture.

M. Vauzelle précise que cette ambition doit intégrer la zone Balkans/Mer Noire et être en liaison avec les objectifs du Millénaire. Il s'agit donc de redonner du souffle politique au partenariat euro méditerranéen pour créer une nouvelle vision dès la période 2014-2020.

M. Yavuz Mildon (Conseil de l'Europe) au nom de la Commission Balkans/Mer Noire invite le Président Martini à venir présenter l'initiative FOGAR devant le Conseil de l'Europe. Il rappelle ensuite les travaux en cours pour la création de l'euro-région « Mer Noire » sur le modèle de l'euro-région Adriatique (23 régions). Les principaux défis à relever sont d'ordre économique et écologique.

Il demande le soutien de la CRPM en faveur d'un nouvel instrument juridique pour la démocratie régionale dans cette zone et insiste sur la pertinence du niveau régional pour faire face aux défis du XXI^e siècle.

Mme Marlène Mélisse (Guadeloupe) intervient au nom des RUP sur la politique de grand voisinage proposée en 2004 par la Commission européenne afin de favoriser l'insertion des RUP dans leur environnement géographique.

Cette politique est limitée aux Etats voisins et ne peut pas être une politique d'insertion car elle ne touche pas les aspects commerciaux ni douaniers. Cette politique de grand voisinage a cependant initié un mouvement d'intégration, notamment, à partir de trois projets majeurs portant respectivement sur l'harmonisation du droit des affaires avec Haïti, sur la desserte par câble des Caraïbes et sur la vulnérabilité des territoires aux risques naturels.

Si cet instrument préfigure une bonne gouvernance, il y a malgré tout un certain manque de cohérence des pouvoirs publics nationaux et communautaires dans la mesure où les Régions sont exclues des négociations alors même qu'elles ont démontré leur capacité à traiter les politiques globales.

Mme Christel Liljeström, au nom de la Commission Mer Baltique, intervient sur la politique de voisinage en Baltique. Elle indique que toutes les Régions souhaitent poursuivre cette politique en adaptant la nouvelle période à de nouvelles exigences. Elle soutient le concept de différenciation proposé par le Président de la Commission européenne, M. Barroso, et souligne la nécessité de conduire cette politique avec le souci de retombées directes pour les citoyens.

Si plusieurs pays de la zone posent des problèmes en raison de leur niveau de démocratie (Belarussie notamment) cette politique doit néanmoins se poursuivre.

Les programmes de la période 2007-2013 porteront sur la cohésion, la compétitivité et le développement durable avec le souci d'associer de nouveaux partenaires. Quatre priorités sont retenues : les PME, le transport, une meilleure gestion des ressources de la mer Baltique et l'association Villes / Régions en matière de développement durable.

La dimension septentrionale porte sur un point essentiel pour la stabilité de la zone : la coopération dans le domaine de l'énergie avec la Russie. Or, l'instrument de voisinage ne peut avoir qu'un impact limité sur ce point. Les Régions poursuivront leur participation active dans ce programme de façon à promouvoir un outil qui favorise la paix et la prospérité de la zone.

Débat

M. Louis Le Pensec (CGLU - membre du Conseil administratif de la CRPM) signale que la CGLU à l'ambition de promouvoir une voix unique des autorités locales et régionales sur la scène internationale. Pour lui, le temps du dialogue est venu entre la CGLU et le FOGAR - deux entités qui poursuivent les

mêmes buts. Il conviendrait, maintenant, de mettre les capacités d'expertise en synergie et d'ouvrir des champs de travail en commun.

M. Anthony Papadimitriou (Commission Balkans/Mer Noire) décrit les efforts des Régions de cette Commission géographique en faveur des programmes de coopération. Il plaide pour un renforcement des synergies entre les différents instruments.

M. Kevan Lim (East of England Regional Assembly) indique que si la dimension mondiale est nécessaire, il importe en premier lieu de bien comprendre en quoi et comment les Régions doivent s'en saisir. Pour lui, la meilleure approche n'est pas de créer de nouvelles institutions/structures mais des outils utiles aux Régions.

Il plaide pour une transparence en matière de financement et insiste sur la nécessité d'échanges ouverts et concrets. Il demande que le Bureau politique de la CRPM se saisisse de cette question du FOGAR.

En réponse à ces observations, **M. Claudio Martini** estime que tous ces témoignages montrent que nos activités dépassent les frontières de l'Europe. Concernant le poids du FOGAR sur les activités de la CRPM, il indique que de son point de vue cette initiative nouvelle n'a pas diminué notre investissement dans d'autres domaines. Il se déclare favorable à ce que l'on suive de près ce qui se passera à l'avenir sur ce point mais estime que ce débat ne doit pas devenir un débat pour ou contre une telle orientation. Il n'y a pas contradiction mais complémentarité entre notre investissement dans les affaires communautaires et dans l'ouverture mondiale.

Concernant les financements, il se déclare d'accord pour suivre au plus près la manière dont le FOGAR est financé et propose de remettre ces questions au débat après les séances de travail avec les responsables de l'ONU début novembre.

Concernant l'intervention de M. Louis Le Pensec, il remercie l'intervenant pour son offre de dialogue qui est appréciée à sa juste mesure.

THEME 4 : L'EXIGENCE DE COHESION TERRITORIALE

M. Xavier Gizard introduit la session en rappelant l'historique de ce concept depuis les travaux du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) il y a une dizaine d'années jusqu'à la réunion de Leipzig en mai 2007.

La relance des travaux par la présidence portugaise passe par un « agenda territorial » puis un plan d'action. Le Conseil serait amené à adopter un cadre contractuel pour la mise en œuvre de ce plan d'action. Il s'agit là d'une démarche novatrice qu'il convient de saluer à sa juste mesure.

M. Manuel Chaves Gonzalez (Andalucía) félicite le Président Martini et souligne que l'exigence de cohésion est forte mais qu'elle n'est toujours pas acquise une bonne fois pour toutes. Il précise que si ce concept de cohésion territoriale a du mal à passer, c'est en partie parce que la cohésion sociale n'a pas été une grande réussite.

Nous sommes aujourd'hui à un moment clé pour l'UE qui doit réussir la prochaine période de programmation alors que la persistance des déséquilibres représente un réel danger pour la réussite des objectifs de Lisbonne et pour la crédibilité de l'UE elle-même.

Le défi majeur d'aujourd'hui consiste à réussir la conciliation des objectifs de Lisbonne et de Göteborg. Cela ne pourra se réaliser que si tout le monde va dans le même sens.

Concernant le changement climatique, il s'agit d'un phénomène mondial au sein duquel les Régions ont un grand rôle à jouer ainsi que le démontre la démarche entreprise par l'Andalousie dans le cadre d'un plan d'action andalou.

Concernant les relations Nord/Sud, les écarts de richesse demeurent intolérables et se sont même accrus avec le temps (ainsi le rapport entre le PIB marocain et le PIB espagnol est aujourd'hui dans un rapport de 1 à 14 alors qu'il était de 1 à 6 il y a 20 ans). Il importe donc d'adopter une perspective permettant des relations plus équilibrées avec nos voisins. Le processus de Barcelone doit être très nettement renforcé en dépit de son relatif échec jusqu'à aujourd'hui.

Sur le thème de l'immigration, le Président Chavez estime que toute politique qui n'englobe pas la totalité du problème est vouée à l'échec. Il convient donc de dégager les ressources nécessaires et pour cela de modifier sensiblement le système de financement. La Méditerranée ne peut faire face seule à la question de l'immigration, l'UE doit s'en saisir en privilégiant les axes suivants :

- Mise en place d'une politique commune d'immigration ;

- Mise en place d'une politique de coopération au développement ;
- Mise en place d'une gestion européenne des frontières externes et des flux migratoires.

De telles dispositions sont urgentes et les Régions peuvent y contribuer.

Débat

M. Claudio Martini salue d'abord les représentants des gouvernements grec, polonais, portugais et slovène et ouvre le débat.

M. Jens Sundström (Norrbotten) souligne la nécessité de maintenir le fonds de cohésion et insiste sur l'importance de la réforme de la PAC. Il plaide pour étendre la politique de cohésion à tous les territoires et demande qu'une réflexion soit entreprise pour compléter le critère « PIB » à partir notamment du chômage et des flux migratoires.

M. Jerzy Kwieciński (Gouvernement polonais) souligne à son tour l'importance de la politique de cohésion pour les Régions européennes. Il attire l'attention sur l'importance de la prochaine révision budgétaire et indique que les Régions devront y participer. Il précise enfin que les bénéficiaires des Fonds Structurels ont une responsabilité particulière car ils doivent faire la preuve de l'efficacité des fonds qu'ils reçoivent en termes de richesse et d'emploi.

M. Xavier Gizard annonce qu'après une période de mise en sommeil, la CRPM reprend la réflexion sur la cohésion. Une note de cadrage présentant les positions de la CRPM sera proposée en janvier 2008 lors d'un séminaire sur cette question organisé à Séville.

Ce thème sera aussi le thème central de la prochaine Assemblée générale de la CRPM en octobre 2008 en Aquitaine.

M. Kevan Lim (East of England Regional Assembly) revient sur le FOGAR et sur le processus ayant abouti à la situation actuelle. Il demande que le Bureau politique se saisisse de cette question.

M. Claudio Martini rappelle que le débat sur la cohésion territoriale a pour objet principal de parvenir à une égalité des chances entre les territoires et qu'à ce titre la CRPM a un grand intérêt à relancer ce thème. Il remercie les représentants des Etats et clôt la session.

REUNION DU BUREAU POLITIQUE DE LA CRPM

Etant données les discussions en session plénière sur le FOGAR (cf. session 1), M. Claudio Martini propose de rajouter un point sur ce sujet à l'ordre du jour du Bureau politique. Cette proposition est acceptée.

1- FOGAR

M. Claudio Martini introduit le débat.

- Il rappelle qu'une réunion entre les membres du FOGAR et l'ONU aura lieu début novembre à l'invitation du PNUD afin de discuter de la manière dont le FOGAR peut être utilisé comme instrument de discussion structurée entre l'ONU et les Régions. Cette réunion devrait permettre de connaître les intentions de l'ONU à ce sujet. Il propose :
 - o Qu'un dossier complet sur ce sujet soit envoyé à l'ensemble des Régions membres de la CRPM pour ouvrir la discussion ;
 - o De faire un bilan au Bureau politique de janvier 2008 pour recueillir les remarques et commentaires des Régions membres.
- Il juge singulier que toutes les instances mondiales demandent à la CRPM de faire du FOGAR un instrument mondial, et qu'inversement, certaines Régions Membres doutent de l'opportunité de cette initiative. Il admet cependant qu'il est tout à fait légitime d'en discuter.

M. Jean-Yves Le Drian estime que les propositions de M. Claudio Martini seront utiles pour apaiser le débat qui repose, à son avis, sur un malentendu. Il comprend que le projet ne consiste ni à dissoudre ni à fusionner la CRPM avec le FOGAR. La CRPM gardera son autonomie et la participation de celle-ci aux activités du FOGAR sera financée par des contributions volontaires des Régions.

Mme Christel Liljeström soutient les propositions faites. Elle pense également que les discussions en session plénière sont liées à un problème de communication. Les participants étant souvent différents d'une réunion à l'autre, elle estime qu'il faut que les mécanismes de prise de décision soient extrêmement transparents.

M. Kevan Lim espère que la proposition de janvier 2008 n'aura pas de conséquences financières. Il ajoute que les objectifs du FOGAR doivent être à la fois politiques et concrets.

Mme Annelie Stark insiste sur l'importance d'avoir une idée claire des retombées financières du FOGAR.

M. Philippe Bonneau (Basse-Normandie) affirme le soutien entier de sa Région au FOGAR. Il n'imagine pas qu'il n'y ait pas de projection internationale dans les travaux menés par la CRPM, et ne doute pas de la transparence de cette initiative.

M. Jorma Pitkälä (Päijät-Häme) soutient les propositions de M. Claudio Martini.

M. Claudio Martini propose de clore le débat en approuvant le compte-rendu du Bureau politique d'Augustów. Le compte-rendu est adopté.

2- Décisions financières : Adoption du projet de budget 2008 et situation financière sur l'année en cours

MM. Yves Morvan et Jacques Boulau (Conseil Administratif) présentent les comptes en trois temps :

2.1. Un point sur les comptes 2006, qui sont pratiquement à l'équilibre (-6 000€). Les comptes 2006 ont déjà été adoptés par le Bureau politique d'Augustów, et devront être ratifiés par l'Assemblée générale de la CRPM.

2.2. Un point d'information sur les comptes 2007 qui sont en cours et dont le budget avait été adopté par le Conseil Administratif et l'Assemblée générale des Régions à Murcie en 2006. Il est prévu que les comptes soient légèrement bénéficiaires en fin d'année (prévision à + 50/60 k€) malgré l'augmentation du budget de déplacement du fait de :

- o Recettes complémentaires liées à l'adhésion de 3 nouvelles Régions ;
- o Le paiement des cotisations en attente de la Région Sicile ;
- o Des recettes complémentaires pour les projets de coopération SDEA (déficit comblé par le Fonds Sud Europe Atlantique) et Gederi (déficit partiellement comblé par les contributions exceptionnelles de 4 Régions).

Débat sur les comptes 2007

M. Kevan Lim est préoccupé par l'augmentation du budget de déplacement. Il n'est pas satisfait de l'information selon laquelle ce budget a été sous-estimé.

M. Henning Gjellerod (Midtjylland) intervient au nom des Régions danoises qui ont eu une discussion à ce sujet et ont les mêmes inquiétudes que le représentant d'East of England Regional Assembly.

M. Xavier Gizard indique que les frais de déplacement 2007 tels qu'affichés étaient sensiblement inférieurs à la réalité afin de pouvoir présenter un budget à l'équilibre. Le dépassement de ces frais n'est donc pas surprenant.

2.3. Une proposition de budget 2008, M. Yves Morvan indique qu'il s'agit à la fois d'un budget de rigueur (fermeture de la cellule de prospective de Porto, suppression d'un poste d'assistante à Bruxelles, fin du contrat pêche) et d'expansion (recrutement d'une secrétaire pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, embauche d'un expert et d'un chargé d'études). Les frais liés aux coopérations externes seront financés par des fonds dédiés du budget 2007 et les contributions volontaires des Régions.

MM. Yves Morvan et Jacques Boulau rappellent que les cotisations ont été indexées sur l'inflation depuis 2004 et estiment qu'un pas en avant doit être fait. Ils proposent 4 scénarii :

Augmentation proposée	Résultat estimé sur le budget 2008
+1,91% (inflation Eurostat)	- 67 885 €
+4%	- 26 845 €
+5%	- 7 169 €
+6%	+ 12 526 €

Ils recommandent une augmentation de +5%.

Débat sur les comptes 2008

M. Xavier Gizard précise que la CVAA, le FOGAR et nrg4SD sont indépendants du budget de la CRPM et sans incidence sur celui-ci et sur les cotisations des Régions membres. Ces 3 postes expliquent en partie l'augmentation des frais de déplacement (ils y participent à hauteur de +/- 95 k€).

M. Claudio Martini propose qu'un accord triennal similaire à celui de Stavanger soit adopté : une augmentation des cotisations permettant d'atteindre un nouveau niveau d'équilibre en 2008, puis une stabilité sur 2009 et 2010 (augmentation limitée à l'inflation).

M. Kevan Lim soutient cette proposition.

Mme Gunn Marit Helgesen (Telemark) estime que les Régions n'ont pas le choix si elles veulent que les activités de la CRPM soient maintenues. Si aucune augmentation n'est votée en 2007, il faudra alors réduire les activités et choisir celles sur lesquelles se concentrer.

Le projet de budget 2008, tenant compte d'une augmentation de 5 % des cotisations et du fait qu'il n'y aura pas d'autre augmentation de cotisations pour les années 2009 et 2010 en dehors de celles liées à l'inflation, est adopté par l'Assemblée. Le montant total des produits, incluant la CRPM, les Commissions géographiques, les programmes de coopération interne et externe et la CVAA s'élève à 3.151.770 € et le total des charges à 3.243.740 €. Après une reprise de fonds dédiés d'un total de 84.801 €, le résultat comptable du projet de budget 2008 est déficitaire de 7.169 €.

Le barème des cotisations adopté par l'Assemblée générale pour l'année 2008 est le suivant :
0,009983 € par habitant

Cotisation minimum pour les Régions de moins de 621.760 habitants : 6.207 €

3- Adoption des projets de Déclaration Finale et des résolutions annexes

M. Jean-Didier Hache (Commission des Iles) présente les résultats du groupe de synthèse des résolutions :

- Aucune remarque n'est faite sur les amendements proposés à la Déclaration Finale, sur la résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord, sur les deux résolutions présentées par la Commission interméditerranéenne et sur la résolution présentée par la CRPM.
- La résolution présentée par la Commission de la Mer Baltique devra être débattue en Assemblée générale, notamment l'amendement proposé par les Commissions des Iles et de la Mer du Nord.

M. Christian Guyonvarc'h demande une correction de forme (suppression de « à du combustible fossile »)

- **Reinhard Boest (Mecklenburg-Vorpommern)** s'interroge sur l'opportunité de la résolution présentée par la Commission de la Mer Baltique sur la « Via Baltica ». Le problème étant actuellement devant la Cour de Justice européenne, il informe qu'il votera contre cette proposition.

4- Examen des demandes d'adhésion

Les demandes d'adhésion des Régions Burgas, Monastir et Syddanmark sont approuvées par le Bureau politique.

5- Nominations complémentaires au Bureau Politique

M. Xavier Gizard présente la liste des nouveaux membres au Bureau politique. La liste est adoptée.

6- Prochaine réunion du Bureau Politique

Le prochain Bureau politique de la CRPM aura lieu à Séville le 19 janvier 2008.

La Région Sud Égée (Grèce) propose d'inviter un Bureau politique à Rhodes le 27 juin 2008.

SESSION 3 : VERS UNE POLITIQUE MARITIME EUROPEENNE

M. Claudio Martini accueille le Commissaire Joe Borg et informe l'Assemblée du succès du sommet européen de Lisbonne qui a trouvé un accord sur le projet de Traité simplifié ; il invite la CRPM à faire parvenir au Conseil et à la Commission un message de félicitation et de soutien.

Il rappelle ensuite la priorité de la CRPM et son engagement en faveur d'une politique maritime européenne. Une analyse détaillée des propositions sera faite prochainement mais l'objectif des Régions est de valider un plan d'action cohérent lors du sommet européen de décembre 2007. Il rappelle à cet égard la disponibilité totale de la CRPM auprès de la future présidence slovène.

Il fait ensuite part à l'Assemblée de ses premières réflexions personnelles : le Livre Bleu contient en germe tout ce qui était attendu par les Régions, il convient maintenant de « transformer l'essai » même si l'on espérait une vision à long terme et des initiatives emblématiques ainsi qu'une visibilité budgétaire plus forte. Globalement, le Livre Bleu est satisfaisant notamment quant à la prise en compte des aspects sociaux et les Régions sont disposées à participer aux initiatives proposées.

M. Joe Borg (Commissaire à la Pêche et aux Affaires maritimes) indique d'emblée qu'avec le Livre Bleu, le temps de l'action est arrivé. Sa philosophie est d'allier la stratégie de Göteborg et celle de Lisbonne et de renforcer la cohérence entre les politiques sectorielles. Il décline ensuite les points les plus importants du Livre Bleu en commençant par la gouvernance pour l'amélioration de laquelle les gouvernements sont invités à créer des synergies entre les politiques et à moderniser les législations à l'image de ce qui a été réalisé au Canada et en Australie.

Il précise qu'il n'y a pas une approche unique mais que la Commission souhaite fournir un cadre afin que les différentes communautés concernées puissent agir ainsi que des outils afin de renforcer la coordination. Il cite à cet égard les trois outils majeurs que sont le contrôle, l'aménagement du territoire et l'information. Comme actions à engager il cite : la mise en place d'un réseau intégré de traçage des navires, d'un réseau d'observatoires et de compilation des données. Une feuille de route est prévue dès 2008 mais cela reste pour l'essentiel de la compétence des Etats

Il insiste ensuite sur la nécessaire condition de disposer d'un environnement maritime sain et sur l'obligation de protéger les écosystèmes marins et la qualité des zones côtières tout en préservant ces dernières des conséquences du changement climatique.

Pour réaliser cela, les Régions ont un rôle éminent à jouer et les instruments financiers communautaires qui sont à leur disposition doivent être pleinement utilisés.

Il conclut en précisant que cette initiative constitue un développement politique majeur et que nous sommes au démarrage d'un processus pour la concrétisation duquel les Régions ont un rôle clé reconnu en tant que régulatrices des activités côtières.

Il termine en remerciant la CRPM de l'engagement dont elle a fait preuve jusqu'ici en faveur de cette politique maritime intégrée et en comptant sur son soutien actif à l'avenir.

M. João Mira Gomes (Secrétaire d'Etat portugais à la défense et à la mer) se félicite, au nom du gouvernement portugais, de la communication de la Commission européenne qui reflète selon lui la spécificité des problématiques maritimes, en remplaçant les approches morcelées par une approche unifiée, intégrée. Il rappelle que le Livre Bleu est le résultat d'une coopération intense, et que le Portugal a suivi cette approche depuis le début : dès 2005, une contribution commune de la France, de l'Espagne et du Portugal avait été envoyée à la Commission européenne, et reprise par le Livre Vert.

Il estime que la conférence de Lisbonne sera un moment important de la présidence portugaise puisqu'elle rassemblera les représentants maritimes des 27 Etats européens, de la Norvège et de l'Islande. La Présidence portugaise y sera en position d'écoute des Etats membres, et ce jusqu'à la conclusion finale lors du Conseil européen de décembre 2007. Des mesures concrètes et échelonnées seront ensuite mises en œuvre à partir de janvier 2008, dans le respect de la subsidiarité. Il rappelle que nul ne sait s'il y aura une ligne budgétaire maritime dans le futur budget de l'Union - la décision devra être prise ultérieurement. Il conclut en affirmant que les Régions apportent une valeur ajoutée à la politique maritime.

M. Jean-Yves le Drian remercie le Commissaire Joe Borg et souhaite que le Livre Bleu ne soit pas d'un « bleu pâle ». Il rappelle le travail effectué jusqu'alors par la CRPM et la forte mobilisation de l'ensemble des acteurs maritimes.

Deux acquis politiques majeurs sont à mettre au crédit du travail effectué :

- L'affirmation d'un concept d'espace maritime européen ;
- L'affirmation d'une politique maritime intégrée.

Des acquis thématiques doivent aussi être soulignés dans le plan d'action en 29 mesures qui accompagne le Livre Bleu: recherche, clusters maritimes, sécurité, transports, énergie, social et emploi notamment ; il y a donc une véritable volonté d'action.

Mais, il y a aussi quelques frustrations ou regrets sur la place des Régions, sur l'absence du concept de bassin maritime, sur les méthodes de gestion, sur l'absence d'une stratégie à long terme et sur l'identification financière du maritime dans les fonds européens.

Il conclut en précisant que la mobilisation de la CRPM va se poursuivre et que la Conférence participera activement à la mise en œuvre des mesures proposées via un groupe de travail/suivi qu'il suggère d'appeler groupe « Aqua Marina ».

Débat

Le représentant des Shetlands souligne que le Livre Bleu constitue la plus importante initiative politique développée par la Commission pour les Régions maritimes. Les Régions souhaitent en voir la concrétisation au plus vite et les communautés littorales doivent y trouver leur compte. Il précise cependant qu'une telle initiative sera difficile à « vendre » auprès des communautés de pêche qui ont vu leur activité s'effondrer ces dernières années.

Mme Christel Liljeström félicite le Commissaire Joe Borg et indique sa volonté de continuer la mobilisation. Elle demande si la Commission est prête à accepter que les pouvoirs régionaux et locaux soient responsables de la mise en œuvre de cette politique maritime intégrée. Elle souligne aussi la nécessité de réintégrer la notion de bassin maritime afin d'avoir une approche différenciée dans la mise en œuvre.

Mme Gunn Marit Helgesen félicite également le Commissaire Joe Borg et souligne l'intérêt de l'approche éco-systémique et l'implication directe des partenaires. Elle souligne aussi le besoin de ressources financières pour mener à bien le plan d'action notamment en matière de gestion intégrée des zones côtières.

Le représentant de la Cantabrie félicite la Commission et réitère l'engagement des Régions atlantiques à s'impliquer dans le plan d'action, notamment en faveur de la sécurité maritime. Il signale à cet égard l'importance pour les Régions de participer directement aux travaux de l'Agence européenne de sécurité maritime.

M. Philippe Duron (Basse-Normandie) insiste sur les trois points suivants : le changement climatique et notamment sur la nécessité d'en évaluer les conséquences socio-économiques, les ports et le transport maritime sous l'angle de la réduction des formalités dans l'espace « Schengen » et la pêche en particulier sur la nécessité de soutenir la petite pêche côtière.

M. Roald Bergsaker (Rogaland) voit dans cette initiative un processus exemplaire qu'il appuie totalement. Il souligne le besoin d'approches trans-sectorielles et cite l'exemple du corridor de la mer de Barents et des relations avec le Russie. Il indique que la priorité stratégique des Régions norvégiennes va vers un renforcement du concept de « Grand Nord ».

En réponse aux observations et questions le **Commissaire Joe Borg** souligne d'abord que le Livre Bleu est le reflet des positions majoritaires exprimées durant la période de consultation. Il s'agit du démarrage d'un processus non encore abouti mais qui propose des lignes d'actions claires.

Sur la pêche, il reconnaît que certaines zones ont vu leur activité s'effondrer, malgré la politique commune de la pêche qui a néanmoins contribué à limiter les dégâts. Mais, la baisse des stocks de certaines espèces est une réalité dont il faut impérativement tenir compte en contrôlant les autorisations de captures.

Concernant le rôle des autorités régionales et locales, il est pleinement d'accord pour considérer qu'elles ont un rôle important à jouer dans l'élaboration des lignes directrices de cette politique maritime et que des règles uniques ne sont pas souhaitables. Il conviendra d'adapter l'application aux différents contextes mais il convient de disposer d'orientations cadres ; les Régions seront associées à la définition de ces orientations dont il est attendu qu'elles soient disponibles en 2008.

Sur les aspects financiers, la Commission du budget du Parlement européen a débloqué 10 mio € en faveur d'une initiative trans-sectorielle pour la pêche visant à disposer de méthodes et de modèles concernant les données. Pour le reste les fonds existent, principalement auprès du Fonds régional. A partir de 2013, il conviendra d'examiner la possibilité d'un fonds spécifique pour les Régions maritimes.

Concernant les attentes exprimées par les Régions norvégiennes, il signale que la coopération active avec les pays voisins va se poursuivre (de même en Méditerranée) et que la Commission souhaite coopérer pleinement.

Suite du débat

M. Abdelkader Fradi souligne la place de la Méditerranée dans la politique maritime européenne et souhaite que cela contribue au remplacement des programmes Meda. Il souligne l'importance du changement climatique pour cette zone et attend des réponses concrètes pour y faire face.

Le représentant de Blekinge se demande si tout le monde est conscient de la nécessité de mettre en place un plan d'action qui concerne aussi le milieu terrestre. Il prend l'exemple de la situation de la mer Baltique, désignée comme zone à protéger, et pour laquelle il convient d'organiser le transport maritime en conséquence. Comment les Etats vont-ils faire face à ces exigences ? Concernant la nécessaire gestion et protection des zones côtières, il se demande si l'Europe dispose d'un assez grand nombre d'experts qualifiés pour mettre en œuvre ces principes et s'interroge sur une éventuelle initiative de la CRPM dans ce domaine.

Mme Lena Celion (Gotland) se déclare satisfaite du Livre Bleu mais attire l'attention sur les besoins d'identification des navires et de régulation du trafic. Elle suggère que les armateurs et le secteur des assurances soient associés aux réflexions et insiste sur les menaces liées au changement climatique. Elle demande aussi que la problématique propre aux îles soit pleinement prise en compte.

M. Jérôme Polvéryni (Corse) dit sa satisfaction de voir réaliser un vœu ancien de la CRPM en faveur d'une politique maritime intégrée. Il émet plusieurs regrets :

- Qu'il n'y ait pas de direction générale « maritime » ;
- Que les îles ne soient pas traitées comme elles devraient l'être compte tenu de leurs spécificités et de leurs handicaps ; il demande pour y remédier la création d'une unité statistique pour les îles ;
- Qu'une plus grande flexibilité soit laissée en matière de politique communautaire concernant les aides d'Etat.

M. Richard Westlake, s'exprimant au nom de M. Humphrey Temperley, attire l'attention sur la situation des petits ports qui jouent un rôle essentiel pour les communautés bien que leur poids économique soit faible. Concernant la sécurité maritime, il se demande si les mesures actuelles sont assez efficaces pour protéger les sites littoraux classés ou si des mesures spécifiques ne devraient pas être envisagées.

M. Uwe Döring (Schleswig-Holstein et Comité des Régions) rappelle la contribution du CdR au processus d'élaboration de la politique maritime intégrée et confirme que le CdR propose de renforcer le grand potentiel que représentent les mers et les océans.

Il souligne les aspects très positifs du Livre Bleu, notamment le plan d'action et la grande exigence de cohérence qui en ressort. Il pointe aussi certaines insuffisances liées à une vision d'avenir insuffisante et à l'absence de méthode pour atteindre les objectifs affichés.

Il annonce, en conclusion, l'initiative « Blue Planet Forum » qui se tiendra fin 2007 à Bruxelles.

En réponse à ces observations et à ces questions, **M. João Mira Gomes** souligne que nous rentrons aujourd'hui dans une phase d'application concrète et que la Présidence portugaise fera tout pour que le Livre Bleu soit adopté par le Conseil de décembre. Sur la situation des îles et plus spécifiquement des Régions Ultra Périphériques (RUP), il convient d'attendre 2008 pour voir comment ces questions seront traitées. Pour les navires, il renvoie à la nécessité de trouver des solutions innovantes. Concernant la politique extérieure et le voisinage, il insiste sur la nécessité de renforcer les échanges de toute nature.

Il termine en soulignant qu'il s'agit d'une opportunité de réveiller l'adhésion des citoyens au projet européen d'autant plus que près de 50% d'entre eux vivent et travaillent dans les Régions maritimes.

M. Claudio Martini intervient, en conclusion de cette session, pour souligner le grand intérêt suscité par cette initiative considérée comme une opportunité de lancer des actions concrètes. Il note les demandes supplémentaires formulées par les Régions et que l'exigence de réalisme, demandée par le Commissaire Joe Borg, n'empêche pas une surveillance étroite de la poursuite du processus engagé.

Il note également les préoccupations exprimées par les îles et les RUP.

Enfin, si nous ressentons un léger malaise, il convient néanmoins de poursuivre le dialogue au-delà de l'assistanat et de l'exception. Nous devons viser l'excellence dans la compétitivité.

Il se fait l'interprète du Président Le Drian pour demander la création d'un groupe de travail de suivi de la mise en œuvre du plan d'action de la politique maritime qu'il propose d'appeler comme suggéré par le Président Le Drian « Aqua Marina ».

SESSION 4 : LES PERSPECTIVES DU BUDGET DE L'UNION EUROPEENNE

Mme Eulalia Rubio (Notre Europe) présente les conclusions du séminaire organisé en avril 2007 par le centre de réflexion « Notre Europe » sur le rôle du budget de l'Union européenne.

- Un premier ensemble de conclusions porte sur les fonctions que le budget communautaire ne doit pas assumer : la redistribution des crédits entre les Etats membres, le soutien permanent et sans conditions à certains acteurs et à certains secteurs, la redistribution personnelle individuelle, la stabilisation macroéconomique par exemple.
- Un second ensemble de conclusions porte sur les fonctions que le budget communautaire doit assumer : le financement de biens publics européens, le soutien à un projet politique et à la réalisation des objectifs statutaires de l'Union, la compensation des effets négatifs du processus d'intégration, le financement d'incitations pour lever des fonds privés.
- Comment, sur cette base, progresser vers un budget européen satisfaisant ? Un ensemble de questions restent ouvertes à ce sujet, qui portent notamment sur les critères à choisir, le volume global du budget, l'ampleur du processus de réforme, la nécessité ou non d'instaurer une taxe européenne, et si oui laquelle, le partage des compétences budgétaires entre les trois institutions communautaires.

Débat

M. Desmond Clifford (Wales) appelle à ne pas sous-estimer le débat sur le budget. Il rappelle qu'en 2005 les Etats membres les plus riches ont souhaité réduire le volume global des dépenses, et ne pas uniquement les plafonner. Cette discussion prépare celle sur les futures perspectives financières qui s'ouvrira dans quelques années. Il demande à ce titre aux autorités régionales de faire leur propre lobby auprès de leur Etat membre.

M. Javier Velasco Mancebo (Asturias) rappelle que, dans les années 1980, les décisions budgétaires étaient fondées sur des études d'efficacité économique. Nostalgique de cet « âge d'or », il demande que l'Europe et la CRPM s'investissent dans un tel travail.

M. Xavier Gizard se félicite de cette présentation qui permet de sensibiliser les Régions aux travaux qui vont être menés dans les années à venir. Il rappelle les étapes suivantes :

- Janvier 2008 : journée de réflexion sur l'avenir des politiques régionales à Séville (co-organisée par la CRPM et le Comité des Régions à l'invitation du Président Chaves) ;
- Mai 2008 : séminaire de présentation des travaux du BEPA organisé par le Président Barroso. La CRPM y sera présente ;
- Octobre 2008 : invitation de la Commissaire au budget, Mme Dalia Grybauskaitė à l'Assemblée générale de la CRPM pour savoir comment elle voit la suite de ce processus.

De manière générale, les travaux menés sur la PAC et la politique régionale participent directement au débat sur le budget européen.

M. Vannino Chiti (Gouvernement italien) rappelle son attachement à la CRPM et estime que de telles organisations sont indispensables pour forger jour après jour un véritable esprit européen à partir de relations personnelles et de projets communs. Il rappelle ensuite les résultats du sommet de Lisbonne de relance du projet européen et espère que le Traité sera signé le 13 décembre par les chefs d'Etat et de gouvernements.

Il met ensuite l'accent sur la nécessité d'une Europe sociale, seule à même de créer une cohésion entre les peuples, et plaide pour davantage de justice et de stabilité notamment en Méditerranée où l'Europe doit reprendre la première place.

Il souligne à cet égard l'initiative du Président Sarkozy en faveur d'une Union méditerranéenne au sein de laquelle les Régions auront un rôle important à jouer en tant qu'initiatrices de programmes et de projets,

d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques et pour apporter des solutions au problème de l'immigration.

Concernant le développement durable et le changement climatique, il note le rôle éminent que joue l'Europe dans ces deux thématiques ainsi que la place majeure des Régions. Il souligne la capacité d'anticipation de la CRPM et estime nécessaire qu'une approche tripartite –Commission, États, Régions– soit mise en œuvre pour faire face à ces défis.

En conclusion, il présente un projet de réforme institutionnelle mené actuellement en Italie visant à remplacer le Sénat par une Chambre des Régions, des Provinces et des Villes ayant compétence paritaire avec la Chambre des Députés. Cette initiative compléterait d'autres actions allant dans le sens d'une plus grande décentralisation comme la présence de représentants de Régions dans les délégations de l'Italie au Conseil où –par exemple– deux représentants des Régions participent aux travaux communautaires dans le domaine des aides d'Etat.

Il conclut en soulignant l'importance de l'échéance de 2013 qui pourrait constituer une réelle opportunité de renforcement du partenariat Etats/Régions ; à défaut de quoi les risques d'éclatement et de perte de cohésion seraient élevés.

SESSION 5 : PRESENTATION DES NOUVELLES REGIONS MEMBRES

Sept nouvelles Régions adhèrent à la CRPM : Picardie (France), Schleswig-Holstein (Allemagne), Burgas et Varna (Bulgarie), Chiatura (Géorgie), Syddanmark (Danemark) et Monastir (Tunisie) ;

Les régions d'Odessa (Ukraine) et le land du Schleswig-Holstein (Allemagne) présentent leur Région respective.

SESSION 6 : EXAMEN ET VOTE DE LA DECLARATION FINALE ET DES RESOLUTIONS

M. Claudio Martini introduit cette séance en proposant d'ajouter une déclaration se félicitant de l'adoption par le Conseil européen de Lisbonne du Traité et des modalités de constitution du Parlement européen. La déclaration est adoptée (1 abstention : Hampshire)

M. Jean-Didier Hache présente les résultats du groupe des résolutions :

1. *La déclaration finale est adoptée à l'unanimité (1 abstention : Hampshire)*

2. *La résolution déposée par la Commission de la Mer du Nord est adoptée à l'unanimité.*

3. La résolution déposée par la Commission de la Mer Baltique est débattue :

Les Commissions des îles et de la Mer du Nord demandent la suppression d'une partie du paragraphe 5 de la résolution. Ce point est débattu :

- **Le représentant de Västerbotten** réaffirme la réalité du changement climatique dans les Régions, causant un risque fort de désertification, de migrations et de conflits. La gravité de la situation appelle des mesures fortes telles que l'augmentation à des fins dissuasives du prix des carburants fossiles. Il comprend les remarques des îles et des Régions côtières, mais pense que le coût sera encore plus élevé si l'on attend encore avant d'agir.
- **M. Kevan Lim** appuie la suppression de cette phrase car il estime qu'elle se fonde sur des arguments trop simplistes sur les énergies renouvelables. Que se passerait-il en effet si elles ne se développaient pas assez rapidement ? Il faut avant tout que les énergies renouvelables deviennent bon marché, ce qui passe d'abord par l'augmentation de la recherche et développement dans ce secteur.
- **Un représentant écossais** soutient également la suppression de cette phrase car elle semblerait être en faveur d'une politique fiscale contraire à son intérêt, à savoir l'accessibilité des îles. Il n'est pas possible de prendre des mesures qui étrangleraient certaines économies.
- **Le représentant des Western Isles** estime qu'une telle mesure se ferait au détriment des zones rurales et appelle donc à supprimer cette phrase.
- **Le représentant de la Catalogne** estime qu'il est possible de taxer les énergies fossiles et de transférer les recettes pour subventionner le développement des énergies renouvelables.
- **Le représentant de Midtjylland** invite la Commission européenne à tenir un rôle majeur dans les protocoles internationaux et appuie la suppression de la phrase.
- **Le représentant de Hiumaa-Saaremaa** soutient la suppression de cette phrase.

- **M. Claudio Martini** se dit favorable à la suppression car elle nous ferait passer pour ceux qui souhaitent le changement par la catastrophe et non par l'évolution. Avant d'augmenter le prix des combustibles fossiles, il semble nécessaire de faire évoluer les styles de vie. Notre message doit aller dans ce sens, sinon il sera confus. Il apprécie cependant l'initiative de la Commission de la Mer Baltique visant à proposer des initiatives moins confortables afin d'obtenir de véritables résultats.
- **M. Jean-Didier Hache** indique que cette proposition pose un problème de fond auquel il faudrait réfléchir. Les intérêts entre énergie et cohésion territoriale sont parfois conflictuels.
- **Le représentant de Hordaland** souhaite que l'on encourage les politiques qui encouragent l'utilisation de nouvelles sources d'énergies renouvelables et stimulent l'innovation, la recherche et la découverte.
- **M. Claudio Martini** indique que le texte actuel prend déjà cette dimension en compte.
- **Le représentant de Västerbotten** accepte de retirer cette phrase sans passer au vote.

Les autres amendements à cette résolution sont adoptés à l'unanimité.

4. la résolution déposée par la Commission de la Mer Baltique sur la « Via Baltica » est débattue :

Le représentant de la Galice fait remarquer que cette résolution fait référence à un problème très complexe. Il considère qu'adopter ce texte ferait passer un faux message : l'idée selon laquelle le développement économique passe avant l'environnement, comme si l'environnement ne représentait qu'un problème mineur. Il estime au contraire qu'il faut concilier environnement et développement régional. Même s'il comprend et reconnaît le besoin d'infrastructure de cette Région, il pense qu'on ne peut pas laisser croire que celles-ci peuvent être réalisées à n'importe quel prix.

Mme Christel Liljeström fait remarquer que cette bretelle est très importante.

M. Dariusz Pionkowski (Podlaskie) rappelle que les personnes venues à Augustów à l'occasion du dernier Bureau politique de la CRPM ont pu remarquer le déficit d'infrastructure de la région. Il rappelle, en outre, que la zone concernée par le projet n'est pas une zone protégée mais qu'il existe bien des zones d'habitat qui doivent être protégées. C'est pourquoi le projet comporte des contreparties environnementales dans le cadre de la construction. Il termine en rappelant que ce projet permettra avant tout de protéger l'environnement humain, ce que la situation actuelle ne permet pas de manière satisfaisante.

Le représentant d'Ostrobothnia rappelle que ce projet a déjà une longue histoire. Dès 1994, il y a eu des engagements vis-à-vis de la Via Baltica et des plans avaient été proposés. Il espère que ce texte pourra être adopté.

M. Claudio Martini précise que l'objectif de ce texte ne consiste pas seulement à débloquer la situation mais aussi à demander à la Commission européenne de réexaminer la situation conformément au principe de développement durable et au principe d'équité entre les citoyens.

La résolution est approuvée (4 votes contre et 10 abstentions)

5. La résolution présentée par la Commission Interméditerranéenne sur la pollution en Méditerranée est adoptée à l'unanimité (1 abstention)

6. La résolution présentée par la Commission Interméditerranéenne sur les feux de forêts est adoptée à l'unanimité

7. La résolution présentée par la CRPM sur le changement climatique est adoptée à l'unanimité

M. Xavier Gizard présente la liste des nouveaux membres au Bureau politique. La liste est adoptée à l'unanimité.

SESSION 7 : DECISIONS BUDGETAIRES

MM. Yves Morvan et Jacques Boulau présentent :

- Un point sur les comptes 2006, qui sont à l'équilibre. Les comptes 2006 ont déjà été adoptés par le Bureau politique d'Augustów, et sont ratifiés par l'Assemblée générale.
- Un point d'information sur les comptes 2007 qui sont en cours. Il est prévu que le budget soit légèrement bénéficiaire en fin d'année (prévision à + 50/60 k€)
- Une proposition de budget 2008. M. Jacques Boulau rappelle le débat du Bureau politique de la veille sur ce point, et Claudio Martini rappelle le débat du Bureau politique sur le FOGAR.

Débat sur la proposition de budget 2008 :

M. Kevan Lim se dit d'accord avec la proposition. Il se félicite que le FOGAR fasse un point au Bureau politique de janvier 2008 et que l'augmentation de 5% ne soit pas due au FOGAR. Il demande qu'un rapport sur l'utilisation de ces 5% soit fait lors du Bureau politique de Janvier.

Mme Josefina Moreno (Murcie) est d'accord pour trouver une solution au déficit du budget 2008, mais rappelle qu'un budget ne devrait pas avoir de déficit.

M. Claudio Martini informe que le Secrétariat général préparera un schéma de l'utilisation des dépenses pour garantir qu'il n'y a pas de dépenses excessives et que la CRPM ne dépasse pas ses engagements.

La proposition de budget 2008 est approuvée, avec 6 votes contre et 5 abstentions.

Par ailleurs, la Déclaration suivante est adoptée à l'unanimité (1 abstention) :

« L'Assemblée Plénière de la CRPM de 2007 à Florence, approuve la proposition d'augmentation de 5% des cotisations pour l'année 2008 proposée par le Conseil Administratif afin de gérer au mieux le budget de rigueur et développement des activités de la CRPM et décide qu'il n'y aura pas d'augmentation des cotisations pour les années 2009 et 2010, autre que celle du taux d'inflation européen. »

CONCLUSION

Le Président Claudio Martini clôt les travaux de l'Assemblée générale en remerciant l'ensemble des délégués. Il remercie également les Régions Aquitaine, Västra Götaland et Aberdeen City qui organiseront respectivement l'accueil des prochaines Assemblées générales en 2008, 2009 et 2010.